

# Qui sommes nous ?

## Le Pays Touristique Corbières

**Minervois** est une association de loi 1901 créée en 1986 par les communes du territoire pour structurer, organiser et promouvoir le tourisme. Depuis 2011, la compétence tourisme est assurée par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières & Minervois.

L'association a mis en place un atelier et chantier d'insertion depuis 2001 dont le support est la création et l'entretien des sentiers de randonnée pédestres et VTT. Des panneaux pour la signalétique des communes et des privés sont également réalisés.

## LE CHANTIER DISPOSE DE 9 POSTES :

CDDI 26H/semaine

### 8 POSTES D'AGENT ENTRETIEN ENVIRONNEMENT :

- Débroussaillage manuel et machine, balisage à la peinture écologique sur supports naturels de sentier de randonnée et VTT.
- Confection et pose de panneaux et aménagement de passerelles.
- Atelier de fabrication de panneaux : traçage de lettres, défonçage, peinture, ponçage, etc...



### 1 POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF :



- Accueil physique et téléphonique, secrétariat.
- Participation à la promotion touristique et aux projets touristiques en cours, cartographie...

## L'insertion par l'activité économique c'est quoi ?

C'est la possibilité pour des personnes d'accéder à un emploi tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé pour la mise en place d'un projet professionnel.

## Le parcours d'un salarié en insertion

Le CDDI est un contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 26h/semaine, d'une durée de 6 mois renouvelables.

Il permet :

- Une mise en situation de travail et l'acquisition de savoir-faire professionnels
- La construction d'un parcours professionnel, le suivi et l'accompagnement dans les démarches, la mise en situation en milieu professionnel.

## ► QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le contrat en insertion fait l'objet d'un agrément délivré par le pôle emploi. Ce contrat est donc réservé à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il s'agit notamment :

- Des chômeurs de longue durée
- Des bénéficiaires de minimas sociaux (RSA/AAH)